

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

N° DBC 20210907-08



Communauté de communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle **63300 THIERS** contact@cctdm.fr 04.73.53.24.71 www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

24

Membres du Bureau représentés :

Total votants:

24

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2021 à 13H

Date de la convocation: 1er septembre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 7 septembre 2021 à 13h, Salle de L'Avant-Garde - 63120 VOLLORE MONTAGNE, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Ghislaine DUBIEN, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Didier ROMEUF, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Georges LOPEZ, Philippe CAYRE, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Patrick SAUZEDDE, Olivier CHAMBON, Jean-François DELAIRE, Hélène BOUDON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Thomas BARNERIAS, Martine MUNOZ, Didier CORNET, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Jean-Éric GARRET, Jany BROUSSE.

Membres du Bureau absents excusés : Rachel BOURNIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX D'OPHIS SUR COURPIERE

Rapporteur: Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération n° 20210128-07 en date du 28 janvier 2021 du Conseil Communautaire adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Considérant l'orientation 2 du PLH qui prévoit d'agir sur le parc de logements existant;

Considérant l'action 8 qui a pour objet de favoriser l'acquisitionamélioration publique, notamment dans les cœurs de bourgs.

Afin de lutter contre la vacance présente dans les cœurs de bourgs, les centres-villes, et de diversifier l'offre en logements pour répondre à tous besoins, l'acquisition-amélioration représente une alternative intéressante pour le territoire. De plus, les projets en acquisitionamélioration d'initiative publique ou mixte, par leur caractère structurant, peuvent contribuer à soutenir et renforcer l'attractivité et la vitalité des centres, en cohérence avec les objectifs et orientations du Programme Local de l'Habitat et du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

AR PREFECTURE

063-200070712-20210907-DBC20210907_08-DE Regu le 30/09/2021

L'action 8 prévoit d'abonder financièrement ces opérations à raison de 6 000 euros par logement en acquisition-amélioration.

OPHIS, en partenariat avec la Commune de COURPIERE, a un projet d'acquisition-amélioration d'un immeuble en Centre-Ville, Boulevard Gambetta. Il s'agit de la réhabilitation de 4 logements : 1 T2, 1 T3 et 2 T4. Le montant de l'opération est de 663 649 euros HT. Le bailleur social sollicite la Communauté de communes pour une subvention à hauteur de 24 000 euros dans le cadre du PLH.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'octroi d'une subvention de 6 000 euros par logement à OPHIS pour l'opération d'acquisition-amélioration de l'immeuble 8 rue Gambetta à COURPIERE ;
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS: 24

Membres présents : 24
Pour : 24

Membres représentés:

Non-participation:

Contre:

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Abstentions:

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon